Accord de partenariat et de coopération CE /Ukraine

1994/0136(AVC) - 29/11/1995

Le rapporteur GOMOLKA a souligné l'importance de l'accord de partenariat et de coopération avec l'Ukraine, qui est, selon lui, un élement positif pour la stabilité dans cette région. Il a insisté sur les relations de bon voisinage, puisque "le rôle de L'Ukraine est essentiel pour favoriser la coopération entre l'Union européenne et la Russie". En rappelant que les problèmes économiques en Ukraine seront progressivement résolus, grâce aux reformes économiques, le rapporteur a souhaité le soutien du Parlement par le biais d'un vote favorable à cet accord. En partageant l'avis du rapporteur, le commissaire Van den Broek a affirmé son appui total au Président ukrainien dans son processus de réformes économiques, et notamment dans la privatisation. Par ailleurs, sur le plan politique, le commissaire a rappelé que l'Ukraine avait résolu des conflits de manière pacifique, notamment en Crimée. Concernant Tchernobyl, il a demandé un effort financier, à la fois de l'Ukraine et du G7.